

Cahiers du CRISES

Collection «Études de cas d'entreprises d'économie sociale»

ÉTUDES DE CAS D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

ES9901

**Le C.I.E.L de Lotbinière-Ouest :
un fonds communautaire destiné aux jeunes entrepreneurs**

par

Solange van Kemenade

janvier 1999

PRESENTATION DE LA COLLECTION

La collection des "entreprises d'économie sociale" présente des études, réalisées dans le cadre de l'un ou l'autre des chantiers de recherches de l'axe Économie sociale du CRISES¹.

Dans cette collection, on retrouvera donc quatre séries d'études. Une première sera constituée de monographies de fonds de développement régional, local et communautaire qui ont été réalisées pour la plupart dans le cadre du projet CRISES/PRO-FONDS. Une deuxième série porte sur les entreprises associatives qui ont des objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Une troisième est constituée d'études de dispositifs d'accompagnement du développement local (CDEC, CDC, SADC, etc.) qui exercent des fonctions de gouvernance locale et qui soutiennent des initiatives relevant de l'économie sociale. Enfin, on retrouvera également des études de coopératives de services, de coopératives de travail et de coopératives de travailleurs-actionnaires qui répondent à leur façon aux défis de la crise de l'emploi et de l'État-providence.

Chaque étude a l'ambition de décrire méticuleusement chacune des initiatives selon une grille méthodologique qui cherche à mettre en lumière entre autres 1) les conditions d'émergence de ces entreprises et organisations, 2) les formes organisationnelles (organisation du travail et mode de gestion), 3) les formes institutionnelles (rapport à l'État, statuts juridiques, répartition du pouvoir entre les divers acteurs), et 4) les impacts sociaux et le rapport au milieu. Visant avant tout à faire une bonne description des catégories d'observation, ces études sont révélatrices des rapports et des conditions dont l'économie sociale est tributaire tout comme de la grande diversité et de la créativité dont chacune des organisations fait preuve.

Ces études de cas s'inscrivent dans une étape essentielle de la démarche de recherche sur l'économie sociale du CRISES. Ensemble, elles composent le matériel d'analyse des chercheurs du CRISES qui visent, par l'étude d'expérimentations spécifiques, à cerner leur potentiel en termes d'innovations sociales, de diffusion et de démocratisation des rapports sociaux, et de régulation sociale de l'économie. Ces études qui seront reprises dans le cadre d'analyses comparatives, présentent dès maintenant un intérêt certain, non seulement pour la recherche mais pour tous ceux et celles qui veulent approfondir la théorie et les pratiques liées à l'économie sociale, notion qui fait de plus en plus l'objet de débats sur la scène publique.

Benoît Lévesque, coordonnateur

Lucie Mager, professionnelle

¹ L'économie sociale est l'un des deux axes de recherche du Centre de recherche interuniversitaire sur les innovations sociales dans les entreprises, les syndicats et l'économie sociale (CRISES). Cet axe regroupe, à travers un recoupement de différents réseaux, un noyau d'une quinzaine de chercheurs et une vingtaine d'étudiants à la maîtrise, au doctorat ou en stage post-doctoral en provenance de différentes universités québécoises (UQAM, UQAH, UQAR, Lavai, HEC, Concordia), qui travaillent autour d'une même problématique sur une dizaine de projets de recherche différents. On trouvera une liste complète de ces projets de recherche dans le dernier rapport annuel d'activités du CRISES. Sur la problématique développée dans le cadre de l'équipe Économie sociale du CRISES, voir les Cahiers du CRISES no 9504 et 9505. Pour les premiers résultats du projet de l'équipe PRO-FONDS, voir le cahier le cahier du CRISES no 9610; voir aussi le Profil socio-économique des Fonds de développement local et régional au Québec, BFDR-Q, mai 1997. Pour la méthodologie des études de cas, voir Cahiers du CRISES no 9605, Yvan Comeau, Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale, 1996. Enfin, on trouvera aussi des informations utiles sur l'économie sociale sur le site web du CRISES, à l'adresse <<http://www.unites.uqam.ca/crises>>. -..

Résumé

Ce cahier présente la monographie d'une initiative de financement alternatif du développement local en milieu rural: le CIEL (Centre d'initiatives pour l'emploi local) de Lotbinière-Ouest, région de Mauricie-Bas-Francs, organisme créé par un groupe de personnes préoccupées par le chômage et l'exode des jeunes de leur région.

Le CIEL apparaît comme un nouveau mode d'intervention en développement local, dans le contexte de la transformation de l'État et de l'économie. Nous connaissons toutefois très peu la portée exacte de ces nouvelles initiatives ainsi que leur impact comme stratégie de lutte contre le chômage, contre l'exode des jeunes en région ou encore comme stratégie de développement local ou régional. De plus, ces nouveaux fonds, sont-ils mieux adaptés aux besoins des jeunes entrepreneurs des années 1990 ? Fournissent-ils un meilleur appui au démarrage des PME des jeunes ? Remplacent-ils le rôle que l'État avait eu à l'égard des jeunes dans le cadre du providentialisme ?

Cette étude de cas a été réalisée en s'inspirant de la « Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale » élaborée par Yvan Comeau et réaménagée par l'équipe Profonds pour l'analyse des fonds. La monographie se structure autour de six grandes sections. Nous décrivons dans une première partie le contexte et les conditions d'émergence du fonds. Dans une deuxième partie les acteurs impliqués dans le fonds sont mis en relief. Dans les troisième et quatrième parties les dimensions institutionnelles et organisationnelles sont présentées. La cinquième partie concerne les politiques d'investissement du fonds. Enfin, nous nous attardons, dans la sixième et dernière partie de notre étude, à l'impact du CIEL sur le développement local.

TABLE DES MATIERES

Présentation	1
1. Contexte et conditions d'émergence du fonds	3
<i>Contexte régional et local</i>	3
<i>L'entrepreneurship jeune dans la région</i>	6
<i>Historique, premiers promoteurs</i>	9
2. Les acteurs impliqués dans le fonds	15
<i>Les pourvoyeurs du fonds et autres modes de financement</i>	15
<i>Les emprunteurs</i>	18
<i>Autres acteurs communautaires et régionaux</i>	19
3. La dimension institutionnelle	20
<i>Statut juridique et structure interne</i>	20
4. La dimension organisationnelle	22
<i>Vocation et objectifs du fonds</i>	22
<i>Fonctionnement du fonds</i>	23
<i>Sélection des projets</i>	24
5. Les politiques d'investissement	25
<i>Secteurs économiques préférés et exclus</i>	25
<i>Taille et type d'investissement</i>	26
6. L'impact du CIEL sur le développement local	28
<i>Demandes déposées et projets financés</i>	28
<i>Capital investi/projets appuyés</i>	29
<i>Les emplois créés</i>	30
<i>Des effets structurants</i>	30
<i>L'arrimage fonds-population ciblée</i>	32
Bibliographie	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau

1	Population active occupée selon la division d'industrie (Secteurs les plus importants)	6
2	Indice d'entrepreneurship jeune au Québec selon la région et le sous-groupe d'âge, 1982	7
3	L'environnement de CIEL : récapitulatif.....	8
4	Politique d'investissement : récapitulatif.....	28
5	Demandes déposées et projets appuyés par le CIEL	29

ANNEXES

ANNEXE I	1. Formule de contribution
	2. Certificat de dépôt à terme
	3. Dépliant
	4. Dépliant

ANNEXE II	Coupures de presse
-----------	--------------------

Le C.I.E.L de Lotbinière-Ouest : un fonds communautaire destiné aux jeunes entrepreneurs

Solange van Kemenade

Présentation

Dans le cadre de nouvelles pratiques faisant partie de ce qu'on définit comme « économie sociale », cette étude porte sur une initiative de financement alternatif qui vise le développement local en milieu rural. Il s'agit du CIEL (Centre d'initiatives pour l'emploi local)¹ de Lotbinière-Ouest, région de Mauricie-Bois-Francs, organisme créé par un groupe de personnes préoccupées par le chômage et l'exode des jeunes de leur région. En outre, le rôle des intervenants communautaires dans cette expérience a été fondamental comme nous le démontrons ci-bas.

Le CIEL est le précurseur d'une série d'innovations organisationnelles et institutionnelles qui apparaissent au cours des années 1990 au Québec dans un nouvel environnement économique. Celui-ci favorise, d'un côté, l'émergence des nouveaux intervenants sur la scène économique et sociale qui vont occuper la place laissée vacante par l'État. De l'autre côté, et paradoxalement dans un monde globalisé, le local se revalorise comme espace où s'établissent les compromis et les consensus concernant les transformations à opérer (Lévesque et Brunelle, 1995). Les instruments actuellement privilégiés pour mener à bien les dites transformations sont aussi inédits. Dans la décennie 1980, l'État prenait la place centrale dans les politiques de développement, mais aujourd'hui on retrouve d'autres partenaires tels les syndicats, les Caisses populaires, les groupes communautaires, les écoles, etc. qui sont prêts à s'impliquer dans des fonds qui visent le développement local et régional par le biais du financement soit des petites et moyennes entreprises (PME), soit des très petites entreprises (TPE). L'insuffisance, voire l'inefficacité de l'ingénierie financière traditionnelle pour combler les besoins de financement de certains groupes, de certaines communautés, de certaines régions ont été à l'origine de l'émergence de la plupart des fonds locaux et régionaux qui relèvent pour la majorité de l'économie sociale². Ceux-ci ont été créés pour répondre aux besoins de financement insatisfaits, comme réponses alternatives à l'économie

¹Cette monographie fait partie d'une recherche plus vaste qui constitue notre thèse de doctorat en sociologie. Elle s'inscrit également dans une recherche à l'échelle du Québec menée par l'équipe PRO-FONDS (Programme de recherche organisationnelle sur les Fonds de développement) dirigée par Benoît Lévesque et Margie Mendell en collaboration avec d'autres professeurs en région.

²Voir Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade (avec la collaboration des membres du Groupe Interuniversitaire de recherche sur les fonds de développement, PROFONDS). 1997. **Profil socio-économique des fonds de développement local et régional au Québec**. Bureau fédéral de développement régional: Canada, 51p.

classique. L'échec de cette dernière à résoudre les problèmes complexes des sociétés notamment industrielles développées, encouragea en effet, la quête de nouveaux modes d'intervention.

Le CIEL³ peut être classé comme l'un de ces nouveaux modes d'intervention. Il s'agit, en effet, d'un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de créer des emplois pour les jeunes dans le territoire de Lotbinière-Ouest. Au moment de sa création en 1985, ses fondateurs pensaient que la création d'emplois était une condition importante pour maintenir la vitalité du milieu et éviter l'exode de jeunes. Ils croyaient aussi que cette préoccupation devait être partagée par toute la communauté. Pour mener à terme ce premier objectif l'organisme se dote d'un fonds appelé « le Fonds d'Aide à l'Initiative » qui contribue à appuyer financièrement toute initiative visant la création et/ou le maintien d'emplois permanents.

Nous connaissons toutefois très peu la portée exacte de ces nouvelles initiatives ainsi que leur impact comme stratégie de lutte contre le chômage, contre l'exode des jeunes en région ou encore comme stratégie de développement local ou régional. De plus, ces nouveaux fonds, sont-ils mieux adaptés aux besoins des jeunes entrepreneurs des années 1990 ? Fournissent-ils un meilleur appui au démarrage des PME des jeunes ? Remplacent-ils le rôle que l'Etat avait eu à l'égard des jeunes dans le cadre du providentialisme ?

Autant de questions pertinentes qui méritent qu'on s'y attarde davantage. Cette étude de cas portant sur le Centre d'initiatives pour l'emploi local (CIEL) de Lotbinière-Ouest permet d'apporter des réponses. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés de la « Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale » élaborée par Yvan Comeau⁴ et réaménagée par l'équipe Profonds pour l'analyse des fonds. À cet effet, nous nous sommes aussi servi d'un questionnaire élaboré dans le cadre de la recherche sur les fonds de développement à l'échelle du Québec. Ce questionnaire comptant près de 390 variables contient, dans l'ordre, des renseignements généraux sur le fonds, les objectifs, la capitalisation, les politiques d'investissement, la pérennité, l'aide à la gestion, le conseil d'administration et la prise de décisions ainsi que sur les critères de sélection d'un investissement. Une fiche signalétique résume les principaux renseignements du questionnaire. Nous avons ensuite compilé et analysé la revue de presse disponible, la documentation sur le fonds (statuts et règlements entre autres) ainsi que d'autres études effectuées sur cette expérience. Des sources d'information précieuses comme les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du fonds au cours de ses premières années de vie ont servi à élaborer la partie concernant l'origine du CIEL⁵. Enfin, des entrevues

³ On utilisera dorénavant le sigle CIEL pour désigner l'organisme.

⁴ Comeau, Yvan. 1996. **Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale.** Cahiers du CRISES, Collection économie sociale, Montréal, UQAM.

⁵ Nous tenons à remercier M. Luc Gagnon, l'un de fondateurs du CIEL, organisateur communautaire au CLSC de Fortierville en 1985 qui nous a facilité l'accès à un matériel de valeur inestimable comme les articles parus dans les journaux locaux au moment de la création du CIEL, les procès-verbaux des réunions du ÇA dans les premières années

semi-structurées avec des membres du Conseil d'administration du CIEL ainsi qu'avec des informateurs clés et des bénéficiaires nous ont permis de compléter nos premières informations et approfondir ainsi notre étude de cas.

La monographie se structure autour de six grandes sections. Nous décrivons dans une première partie le contexte et les conditions d'émergence du fonds. Dans une deuxième partie les acteurs impliqués dans le fonds sont mis en relief. Dans les troisième et quatrième parties les dimensions institutionnelles et organisationnelles sont présentées. La cinquième partie concerne les politiques d'investissement du fonds. Enfin, nous nous attardons, dans la sixième et dernière partie de notre étude, à l'impact du CIEL sur le développement local.

1. Contexte et conditions d'émergence du Centre d'initiatives pour l'emploi local (CIEL) de Lotbinière-Ouest

Nous présentons dans cette première section le contexte géographique, économique et socio-démographique de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour où l'on retrouve le territoire de Lotbinière-Ouest, lieu d'emplacement du fonds. Dans un deuxième point on analyse brièvement les tendances en matière d'entrepreneuriat jeune dans la région. Troisièmement, nous décrivons le moment ainsi que les conditions d'émergence du fonds. Nous mettons l'accent sur les raisons qui ont été à la base de la création du CIEL ainsi que sur l'esprit qui a poussé les premiers promoteurs à s'impliquer dans cette expérience.

Contexte régional et local

Le territoire de Lotbinière-Ouest se retrouve dans la MRC de Bécancour, région de la Mauricie-Bois-Francs (04). Elle regroupe les localités rurales de Deschailons, Parisville, Fortierville, Ste-Françoise, Manseau, Ste-Sophie, Ste-Cécile, St-Pierre, Ste-Marie et Lemieux.

La MRC de Bécancour est située à l'angle sud-ouest de la région de la Mauricie-Bois-Francs, limitrophe avec la région du Québec. Elle compte 20 213 habitants (4,1% de la région) dont 76,4% sont âgés de moins de 55 ans. La structure de la production dans cette MRC suit en gros le modèle régional (Tableau 1). Deux secteurs toutefois y sont plus présents. Il s'agit du secteur primaire qui occupe 12,6% de la population active et celui de la construction qui occupe 11,4% des travailleurs. On trouve également un secteur manufacturier développé. En général, ce sont des industries traditionnelles reliées aux ressources naturelles comme le bois, le meuble, les pâtes et papiers mais aussi reliées aux vêtements, au textile et au cuir. Au cours des dernières années cependant, plusieurs nouvelles industries ont vu le jour notamment les produits chimiques,

de fonctionnement du fonds ainsi que des rapports riches en information sur la situation des jeunes du territoire de Lotbinière-Ouest à l'époque.

électriques et métallurgiques et le matériel de transport. L'implantation d'un parc industriel à Bécancour a permis de concentrer dans cette zone des nouveaux établissements plus modernes et à grande valeur ajoutée comme l'aluminerie. Cette dernière industrie fournit environ 2 000 emplois dans la MRC, soit 33,8%. Selon une étude récente de la Société québécoise de développement de la main d'œuvre (1997), près de 70% des postes vacants dans la MRC, considérant tous les domaines de compétence, requièrent un diplôme d'études collégiales. Ceci est particulièrement valable dans le cas des secteurs liés à la métallurgie où les postes correspondent au personnel de production.

En ce qui concerne l'emploi pour les jeunes, l'étude mentionnée ci-haut signale que 40% des employeurs ayant participé à l'enquête se sont montrés intéressés à l'embauche d'étudiants pour la période estivale. Cette pratique est particulièrement répandue dans l'industrie des aliments et les commerces. L'industrie du bois et du meuble ont montré leur intérêt vis-à-vis des mesures gouvernementales d'aide à la création d'emploi pour s'impliquer davantage dans l'embauche des jeunes travailleurs. Il faut souligner aussi que ce secteur est très actif dans le domaine de la formation des apprentis par des travailleurs d'expérience.

En outre, le revenu personnel par habitant (14 000 \$) est dans la MRC de Bécancour légèrement inférieur à la moyenne de la région et aussi à l'ensemble du Québec (16 900 \$).

Soulignons également que cette MRC enregistre un solde migratoire négatif dû notamment aux personnes qui vont s'installer dans d'autres provinces.

Tableau 1
Population active occupée selon la division d'industrie (Secteurs les plus importants)

Division d'industrie	Région de la M-B-F en %	MRC de Bécancour en %
Primaire	6,6	12,6
Manufacturières	22,9	17,8
Construction	6,9	11,4
Commerce de détail	13,9	12,3
Services	36,8	31,9

Source : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction de l'analyse des PME et des régions. 1997. *Profil économique de la région de la Mauricie-Bois-Francs (04)*.

L'entrepreneurship jeune dans la région

Au moment où le CIEL est créé, c'est-à-dire dans la décennie 1980, la région de la Mauricie-Bois-Francs enregistre conjointement avec les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord les indices d'entrepreneurship les plus élevés chez les plus jeunes entrepreneurs, soit le sous-groupe de 15 à 19 ans (Tableau 2). Les entrepreneurs de 25 à 29 ans étaient aussi, dans cette région ainsi que dans celle du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, plus présents que dans les autres régions (3,4 et 3,9% respectivement) (Tableau 2).

Tableau 2
Indice d'entrepreneurship jeune au Québec selon la région
et le sous-groupe d'âge 1982

Région	Indice d'entrepreneurship		
	Sous-groupe 15-19 ans	Sous-groupe 20-24 ans	Sous-groupe 25-29 ans
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	0,41	1,6	3,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,34	0,5	2,5
Québec	0,43	1,2	2,5
Trois-Rivières	0,48	1,3	3,4
Estrie	0,46	1,6	2,8
Montréal	0,47	1,0	2,4
Outaouais	—	1,0	2,7
Abitibi-Témiscamingue	0,64	1,6	3,2
Côte-Nord	0,57	0,7	1,6
Nouveau-Québec	0,00	1,6	—
Ensemble du Québec	0,44	1,1	2,6

Source : Ministère du Revenu du Québec, compilations spéciales, et Bureau de la Statistique du Québec, tiré de : Les Publications du Québec, *Les 15-29. Portrait statistique des jeunes par région*, 1984.

La présence d'une culture entrepreneuriale dans la région et particulièrement chez les jeunes semble avoir stimulé la création des fonds destinés au financement de leurs entreprises qui se poursuit jusqu'à présent. Deux autres fonds : le Fonds d'investissement local pour les femmes et les jeunes de la MRC d'Arthabaska et celui de la MRC des Érables ont vu le jour en 1996 avec une capitalisation de 250 000 \$ chacun. D'autre part, le CIEL a servi comme modèle à d'autres organismes qui ont mis sur pied des fonds semblables dans les régions voisines. Présentons tout de suite les raisons qui ont contribué à la naissance de ce fonds.

Tableau 3
L'environnement de CIEL : récapitulatif

Territoire de Lotbinière-Ouest MRC de Bécancour	Le territoire de Lotbinière-Ouest se retrouve dans la MRC de Bécancour, région Mauricie-Bois-Francs (04). Elle regroupe les localités de Deschaillons, Parisville, Fortierville, Ste-Françoise, Manseau, Ste-Sophie, Ste-Cécile, St-Pierre, Ste-Marie et Lemieux.
Superficie de la MRC	1 137 km¹
Localisation de la MRC	À l'est de Montréal, à une heure de la ville de Québec
Population Total de la MRC	20 213 habitants (4.1% de la région)
Activité principale de la MRC	Économie à dominance agricole (production laitière, élevage et grandes cultures
Population active occupée selon la division d'industries dans la MRC (les 5 plus importantes en 1991)	<ul style="list-style-type: none"> - Services : 31% - Manufacturières : 17,8% - Primaire : 12,6% - Commerce de détail : 12,3% - Construction : 1,4%
Configuration industrielle (taille des entreprises, etc.) de la MRC	Industries manufacturières traditionnelles plus Parc industriel à Bécancour (aluminium, métallurgie)
Taux de chômage de la MRC	11,5% (1991) 10,5% (région en 1996)
Type de main-d'œuvre prédominante dans la MRC	Peu qualifiée, vieillissante
Type de projet visé par le fonds	Toute initiative créatrice d'emplois présentée par des personnes ayant entre 18 et 40 ans. Le projet doit être viable et non concurrentiel.
Type d'emploi visé par le fonds	Emplois stables et durables

Source : Documentation sur la région particulièrement : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Industrie du Commerce, de la Science et de la Technologie, *Profit économique de la région de la Mauricie-Bois-Francs* (04), édition 1997 ainsi que des entrevues faites auprès des responsables du fonds en juillet 1987.

Historique, premiers promoteurs

Le CIEL naît dans la foulée des activités et des projets lancés par tous les gouvernements dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse. Le territoire de Lotbinière-Ouest fait partie de la grande mobilisation de ressources investies dans toute sorte d'activités et de projets. En février 1985, le CLSC local met sur pied « Le Balladeur », projet qui avait deux objectifs. Le premier était de se questionner sur « le présent et l'avenir des jeunes dans le territoire de Lotbinière-Ouest », et le deuxième, était « d'établir les bases d'une implication des jeunes âgés de 18 à 30 ans dans la vie économique et sociale de ce milieu rural »⁶. Les moyens pour atteindre ces objectifs ont été divers : rencontres locales individuelles et en groupe avec les jeunes, identification d'initiatives pouvant être l'objet de projets⁷, création d'une ligue de hockey et enfin l'organisation d'un colloque sur l'emploi intitulé « S'organiser ou se faire organiser ». Cette dernière initiative est celle qui a eu le plus d'impact sur la création du CIEL. Les jeunes participants au colloque tenu en mai 1985 faisaient déjà une lucide analyse des facteurs qui étaient à l'origine des problèmes de chômage et de précarité d'emploi qui les touchaient de près. Ils dénonçaient l'économie prévalente qui générait de plus en plus d'exclus tout en avançant des pistes de solution comme la réduction de la semaine de travail, l'abolition de certains programmes gouvernementaux de création d'emplois⁸, et la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans. En outre, ils soulignaient les difficultés de financement rencontrées lors du démarrage de petites entreprises. La mise en marche de processus d'auto-organisation comme une manière de vaincre les difficultés relatives au marché du travail apparaissait aussi comme une alternative valable dans ce contexte. Parallèlement, une rencontre des intervenants du CLSC local avec les organismes d'aide aux jeunes dans la recherche et création d'emploi leur a fait connaître le Fonds populaire de Plessisville. Cette formule qui finançait des petits projets a beaucoup enthousiasmé le groupe qui commence à partir du mois de juin à consacrer du temps pour façonner un projet semblable pour Lotbinière-Ouest.

Le rôle joué par le CLSC durant la période où se déroulaient toutes ces activités a été majeur, les organisateurs communautaires étant très dynamiques et inquiets des problèmes qui touchaient de près les jeunes. Leur proactivité impliquait un engagement profond, qui allait au-delà d'un simple accompagnement dans toutes les démarches. La diffusion des activités par le biais des

⁶ Rapport final du projet « **Le Balladeur** », document à circulation restreinte.

⁷ De toutes les initiatives présentées, deux ont été retenues : la mise sur pied d'un café et du projet nommé « Jeunes volontaires ».

⁸ Les programmes gouvernementaux destinés aux jeunes étaient critiqués en raison de leur courte durée et du peu de garantie qu'ils fournissaient aux jeunes à la fin de leur stage, générant du « cheap labour » selon le rapport issu de ce Colloque.

convocations et d'articles publiés dans les médias locaux, la mise sur pied des processus de concertation locale, comme on verra plus tard, faisaient aussi partie de leur agenda.

Pendant le mois de juin, pour revenir à l'époque où le CIEL a été fondé, les organisateurs contactent des personnes et des organismes du milieu susceptibles de collaborer à la création d'un « centre d'initiatives pour l'emploi et d'un fonds d'aide ». Lors de la deuxième de ces rencontres, un comité se forme avec six personnes dont quatre jeunes de 18 à 30 ans qui ont des mandats à remplir. Le projet est en voie de réalisation et les objectifs que « Le Balladeur » s'était fixé sont en partie accomplis. Dans le rapport final qui rend compte de résultats de ce dernier projet, on peut lire :

[...] pour que le changement se réalise, il faut le préparer, il ne se fait pas tout seul : il prend du temps à se faire, d'où l'importance de se faire connaître, d'offrir des projets concrets, de ne pas viser à rejoindre tout le monde en même temps, la solution toute faite et unique n'existe pas. Si on regarde les deux grands objectifs du projet, on peut considérer qu'ils ont été atteints. On n'a pas réglé le problème de l'emploi mais on a contribué à le cerner et à mettre de l'avant certaines solutions.

Le même rapport signale que la raison d'être d'un tel organisme est la création et le maintien d'emplois permanents et que, dans ce sens, « il ne peut que contribuer à la stimulation de l'activité économique du milieu rural ». Bien que le « centre d'initiatives » et le « fonds » soient nés ensemble, ce n'est que plus tard que ce dernier va acquérir une dominance par dessus les autres objectifs. Le CIEL voulait favoriser le maintien des jeunes dans leur milieu et l'outil était le fonds d'aide à l'initiative (FAI).

Le comité provisoire qui s'était formé au mois de juillet avance sûrement et rapidement dans la démarche de créer le « Centre d'initiatives ». Celui-ci se constitue comme un organisme à but non lucratif au mois de septembre 1985 et organise une première levée des fonds qui va précéder la première assemblée générale où le CIEL fera connaître ses objectifs et ses statuts et règlements. Le premier comité provisoire était formé par l'organisateur communautaire du CLSC de Lotbinière qui avait animé toutes les étapes préliminaires, un entrepreneur, des représentants des jeunes, le gérant d'une Caisse populaire, et un commerçant de bois entre autres. Tous des gens actifs qui participaient à l'activité économique et qui avaient accepté d'adhérer à ce projet.

Durant le mois de septembre, le comité provisoire (CP) du CIEL traite des questions importantes relatives à la forme que devrait adopter la sollicitation, à la manière de faire connaître l'organisme et à la désignation d'un président ou présidente d'honneur pour la campagne de levée de fonds. Parallèlement, les membres du CP promeuvent des rencontres avec les instances représentatives du milieu, soit les Caisses populaires, les entrepreneurs, les commerçants et les

organismes du milieu. Des nouveaux appuis sont gagnés pour la cause du CIEL : les Caisses populaires proposent que la campagne de levée des fonds pour le Fonds d'aide à l'initiative (FAI) soit lancée officiellement lors de la « Semaine des Caisses » le dimanche 13 octobre 1985. Un comité de trois membres des Caisses plus le CP du CIEL est chargé de définir qui seront les invités à cet événement. Les Caisses acceptent aussi de recevoir les prêts et d'émettre les reçus. À ce propos, le CP a pris la décision pour deux types de prêts: l'un individuel de 30 \$, l'autre de groupe ou d'organisme qui serait de 100 \$. En vue d'obtenir ces prêts, deux types de stratégies de sollicitation sont fixés. Dans le premier cas, il s'agissait de rencontrer les organismes pour leur donner de l'information et solliciter ensuite la contribution de ses membres. L'Age d'or, Optimistes, Chevaliers de Colomb, ainsi que les églises, ont été visités à ce chapitre. Dans le deuxième cas, c'est-à-dire pour la contribution de 100 \$, les membres du CP se sont rendus aux Conseils municipaux, aux CLSC, aux autres organismes locaux du secteur public et communautaire œuvrant dans le domaine de la culture, du loisir, etc.

La journée du lancement du fonds, dont la présidente d'honneur fut Mme Rosé-Aimée LeBlanc, présidente de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, a permis au CIEL de ramasser autour de 1 500 \$ en prêts sans intérêts de 30 ou 100 \$ en provenance des personnes ou organismes sollicités respectivement. Les gens du milieu se sont sentis très concernés par les problèmes d'emploi qui affectaient les jeunes en les obligeant à quitter leur région et ils ont réagi en conséquence à l'appel lancé par les initiateurs du projet, comme le signale l'une de nos interviewées :

... alors c'était toute la population en général, les gens comme moi. Moi, je ne faisais pas partie du CIEL. Je travaillais à l'extérieur puis on m'a sollicitée. « Nous prêtera-tu 30 dollars ? », et je leur ai prêté.

La prompte et positive réponse de la communauté locale n'a pas laissé de surprendre d'une certaine manière les membres du CP qui ne s'y attendaient pas. Le témoignage de l'un des fondateurs interviewés en fait foi :

Je ne pensais pas au départ que cette initiative allait prendre cette envergure. Parce que l'idée était un peu révolutionnaire dans le temps. Ça n'existait pas de demander aux gens du milieu rural où les gens sont plutôt méfiants, où ils sont attachés à leur argent, de prêter de l'argent pour les jeunes, c'était quand même un peu exceptionnel.

S'il est vrai que les gens étaient craintifs au début, c'est aussi certain qu'ils ont réalisé avec le temps que le fonds devenait quelque chose de « sérieux » et ils vont dans l'avenir contribuer avec des mises plus généreuses comme le spécifie une des personnes interviewées :

J'y ai mis la première fois 30 dollars et quand j'ai vu que c'avait l'air de marcher, j'en ai mis plus. Je mettais jusqu'à 200 dollars chaque année. D'autres personnes ont fait comme moi.

À la fin du mois de novembre, le bilan de la campagne de levée de fonds donne un total de 3 400 \$ reçus et environ 2 000 \$ à recevoir ce qui faisait un total de 5 400 \$, dont 70% était constitué de capital de risque et 30% de capital garanti. Lors de la première assemblée générale tenue le 28 novembre et constituée par les membres prêteurs, les règlements et statuts du CIEL sont présentés et approuvés. Un comité du fonds se forme dont la tâche est de vérifier la procédure légale pour formaliser les prêts aux jeunes. En outre, des dispositions sur le placement de l'argent reçu en prêt sont prises⁹. En quelques mois seulement, le projet s'est concrétisé et la communauté locale s'en est appropriée. Les objectifs fixés au départ par les promoteurs étaient sur la voie de s'accomplir. En effet, trois propositions avaient été retenues lors de la présentation du projet aux organismes du milieu, à savoir : - briser l'isolement des jeunes du milieu rural qui veulent prendre des initiatives; - impliquer le milieu dans le soutien de ces initiatives; - ouvrir la porte à un développement basé sur des projets à la dimension du milieu. Derrière cette dernière proposition il y avait une conception du développement local qui s'opposait aux grands projets comme le Parc industriel de Bécancour. La critique principale adressée à ce dernier était que la création d'emploi dans la région avait été minime puisque la main d'œuvre du parc industriel venait en majorité de l'extérieur de la région. Il s'agissait d'une main d'œuvre qualifiée et les jeunes avaient peu de chances d'y être embauchés.

Le CIEL avait comme objectif implicite de contrer l'exode des jeunes tout en les aidant à partir en affaires. En effet, le ralentissement de la croissance démographique ainsi que le vieillissement de la population étaient, dans les premières années de la décennie 1980, l'une de préoccupations centrales de tous les intervenants socio-économiques de la région de la Mauricie-Bois-Francs¹⁰. L'autre tendance majeure observée depuis les années 1960 un peu partout au Québec est le mouvement de la population des régions dites « périphériques » vers les grands centres urbains (Montréal et Québec). La région de la Mauricie-Bois-Francs n'a pas échappé à ce phénomène. Entre 1961 et 1976, le solde migratoire affiche un déficit de 48 000 personnes, selon le rapport du Sommet économique de 1983. La part des jeunes dans ce bilan, selon le même rapport « est très élevée à cause principalement des meilleures possibilités d'emploi dans les villes dense ment peuplées du Québec ». « Cette saignée des jeunes, conclut le rapport, a aussi accentué le vieillissement démographique constaté ».

Le problème de la migration des jeunes est très relié aux taux de chômage élevés dans les régions. En 1982, le taux de chômage de la région était de 13,2%. Parmi les jeunes, le taux atteint

⁹ L'argent provenant des prêts qui était garanti par le FAI ainsi que l'argent qui pouvait être prêté ont été placés dans des comptes épargne d'une Caisse populaire locale.

¹⁰ Voir à ce propos Gouvernement du Québec, 1984, *Sommet Économique Région 04, Rapport*, 271 p.

20,8%. Le Sommet économique de la région Mauricie-Bois-Francs de cette année-là laissait entendre sa préoccupation de la manière suivante :

N'en déplaise aux économistes du gouvernement fédéral et sans nier l'importance du problème de l'inflation, le chômage ou la pénurie d'emploi à son niveau actuel, demeure la première plaie de notre économie et elle doit recevoir toute l'attention nécessaire. Avec un taux de chômage de 20,8% et près de la moitié des assistés sociaux de la région qui sont âgés de 18 à 24 ans et qui se considéraient pourtant aptes et disponibles au travail, nous assistons plutôt au sacrifice d'une génération¹¹.

Ces préoccupations étaient donc très présentes dans l'esprit des populations locales. Le hasard a peut-être fait le reste. L'environnement favorable créé par l'Année internationale de la Jeunesse, un organisateur communautaire sensibilisé à la problématique des jeunes, un groupe de jeunes avec des idées et le tour était joué.

Après la hausse du chômage au début de la décennie 80, les taux dans la MRC de Bécancour commencent à baisser¹². Bien que le CIEL ait pu faire sa part, l'installation du Parc industriel a sûrement eu plus d'impact en contribuant à la création des emplois directs et indirects dans la région. Le renouvellement technologique de certaines industries, qui cherchaient à être plus concurrentielles dans un contexte d'ouverture des marchés qui se dessinait (ALÉNA) et vis-à-vis une multiplication des PME, est aussi évoqué parmi les facteurs qui ont fait baisser le chômage dans la région.

La perspective du développement local à la base du projet CIEL tenait compte d'une complémentarité entre grands et petits investissements¹³, d'une canalisation de l'épargne locale et de la consommation locale. Le CIEL visait à « favoriser l'achat de biens et services locaux ». Cet objectif est lié à la création d'emplois puisque à partir du moment où les gens consomment localement, ils favorisent le maintien et la création d'emplois au niveau local comme l'a signalé un membre du Conseil d'administration :

[...] les objectifs de CIEL, sont d'aider les jeunes à se créer un emploi. Et puis, créer d'autres emplois. Nous voulons aussi que les jeunes apprennent à s'aider, pour cette raison nous prônons « l'achat chez nous ». Pour quelques sous de plus, il est préférable d'acheter chez nous que d'aller chercher ailleurs. Il Ça ne coûterait pas moins cher. Quand on prête à un jeune on lui dit : « j'espère' que tu vas prendre les matériaux dans le coin parce qu'au prix de quelque sous, ça vaut pas la peine de chercher ailleurs ».

¹¹ **IBIDEM**

¹² En 1986, le taux général est de 16,6%; en 1991 il est de 11,5% selon Statistique Canada, recensements de 1986 et 1991.

¹³ Bien qu'au départ et qu'à travers les documents et les entrevues qui nous ont servi de source d'information on puisse deviner que le projet du CIEL, représentait une vision radicalement opposée à celle des tenants du Parc Industriel, plus tard, le discours des fondateurs semble se nuancer et énoncer une sorte de compromis à faire entre grands projets et petits projets.

2. Les acteurs impliqués dans le fonds

Trois types d'acteurs sont analysés dans cette partie. Deux d'entre eux ont un rôle primordial et leur présence fait partie de la nature même du fonds. En effet, sans pourvoyeurs et emprunteurs le fonds n'existerait pas. D'autres acteurs locaux et régionaux impliqués plus tard par le biais de logiques de concertation locale mises en place par les membres du CIEL ont à jouer dans l'étape actuelle un rôle non négligeable.

Les pourvoyeurs du fonds

Suite à la première campagne de levée de fonds qui a permis le démarrage du CIEL, les dirigeants en vertu des statuts et règlements, ont fait appel à des campagnes successives une fois l'année, pour augmenter la capitalisation. Les campagnes se tenaient au début de l'automne et les Caisses populaires avaient accepté de continuer à faire la publicité du fonds dans leurs locaux ainsi qu'à accepter les dépôts des gens intéressés. Entre temps, la publicité chez les jeunes se faisait de « bouche à oreille » :

Dans un milieu rural, dès que les gens comprennent ce que c'est, s'ils ont dans la famille un jeune qui veut partir une petite entreprise, ils le mettent au courant de l'existence du fonds.

En 1997 le montant du fonds dépassait les 125 000 \$, c'est-à-dire 27 fois plus qu'en 1985 et le nombre de membres individuels ainsi que celui de groupes membres triplait. Étant donné que l'argent est prêté sans intérêt aux jeunes (il s'agit de « prêts d'honneur »), que le CIEL ne reçoit aucun appui du secteur public, et que sa gestion repose sur une base exclusivement bénévole, on ne peut que s'étonner de sa croissance. Mis à part les contributions spontanées des membres de la communauté de Lotbinière, d'autres ressources font accroître progressivement le fonds. Premièrement, le Conseil d'administration organise des activités diverses, dont la plus fréquente est le « brunch-conférence ». Il s'agit d'un exposé offert par un spécialiste portant sur l'un des domaines qui touche les PME : gestion, marketing, comptabilité, nouveaux marchés, etc. Cette activité est, pour la plupart du temps, commanditée par des entreprises ou des institutions locales. Les Caisses Desjardins y participent souvent. Les brunchs sont suivis dans certaines occasions par des expositions des produits ou des services offerts par des entreprises des jeunes, ce qui leur permet des fois d'obtenir des nouveaux contrats.

L'implication des autres institutions locales comme les écoles et les municipalités qui mettent à la disposition du CIEL leurs locaux et mobilier est aussi importante à noter pour la réussite des

ces événements qui peuvent rapporter au fonds entre 5 et 7 000 \$ par activité. Cet argent est investi immédiatement dans des nouveaux projets :

On a souvent des dons, et quand on fait un brunch, une activité, l'argent de l'activité nous reste clair parce qu'on va chercher des commandites pour tout couvrir. En 1995, on a fait un brunch à 687 couverts à l'Aréna Saint-Pierre; à 10 \$ le couvert. Le soir même on avait 6 000 \$ à prêter. A cette occasion, la Polyvalente nous avait prêté ses chaises. D'abord elle nous les avait louées, mais ils ont décidé dans une assemblée de nous les passer : c'est la contribution au fonds qu'ils voulaient faire. Les Caisses Populaires veulent avoir leur bandeau alors elles nous donnent 500 dollars d'habitude, mais on n'a pas les mains liées avec les Caisses Populaires.

Deuxièmement, les jeunes emprunteurs ont l'obligation de faire un dépôt au moment de recevoir leurs prêts qu'ils récupèrent par la suite, mais :

Quand un jeune vient emprunter, pour avoir le droit d'emprunter, il faut au 'il dépose au moins un minimum de 30 dollars. On a fixé ça parce qu'on trouvait que prêter sans intérêt... Il y a beaucoup de jeunes qui nous laissent par la suite l'argent. Ils disent : « 30 dollars . . . j'ai déjà démarré, ça va bien mon affaire . . . j'ai fini de remettre mon prêt. . . alors je vous laisse le dépôt. »

Troisièmement, certains prix ou dons occasionnels peuvent faire grimper les ressources, ainsi le prix que Desjardins accorde à l'entreprise la plus ingénieuse a permis au CIEL en 1995 d'acquérir d'un seul coup 10 000 \$.

/ ...] si notre fonds a monté si vite, c'est parce qu'on a participé au concours Desjardins pour l'entreprise la plus ingénieuse et on a gagné 10 000 dollars en 1995. C'est pour ça qu'on a de l'argent à prêter. Déplus, à chaque fois qu'on avait un conférencier dans nos brunchs, on a eu quelques dons comme ça. Mais c'est vraiment l'argent qui vient de la population, on n'a pas d'argent qui vient du gouvernement.

Enfin, la gestion entièrement bénévole du fonds fait épargner des montants assez importants d'argent qui seraient, autrement, investis dans les salaires des gestionnaires et dans les frais d'administration. En 1996, les frais du fonds ont été de seulement 100 \$, ce qui fait la fierté des ses responsables qui, mis à part leur travail bénévole, mettent de leurs ressources pour défrayer le coût du téléphone, de l'essence dans le cas de déplacements, de la papeterie, etc.

La philosophie des membres du Conseil d'administration du CIEL repose sur un engagement très élevé à l'égard de la communauté et de ses jeunes en particulier. Il faut signaler que certains d'entre eux siègent au Conseil depuis la création du fonds. Le CIEL fait partie de leur vie et comble leur besoin d'être impliqués activement dans le développement de leur région. Plusieurs de ses dirigeants ont été eux-mêmes en affaire et connaissent par conséquent le milieu très bien. D'autre part, quand il s'agit de chercher un remplaçant, on essaye de faire appel à quelqu'un qui

puisse mettre à la disposition des jeunes son expertise. Madame Castonguay, actuelle trésorière du CIEL, avoue investir beaucoup de temps et beaucoup d'argent dans le fonds. Elle se sent, pourtant, très satisfaite de sa participation dans le fonds car elle est persuadée que c'est seulement en investissant qu'il y aura de la création d'emploi :

Beaucoup de temps, puis beaucoup d'argent, beaucoup de gazoline, beaucoup, beaucoup . . . mais moi je me dis : « mets ces ressources là ou bien mets les ailleurs ». Je me dis que si mon milieu marche, c'est déjà quelque chose. Je suis à la retraite et j'ai été élevée dans un milieu où on était en affaires. Cela fait que c'est en investissant des sous qu'on va en faire d'autres. Mais nous autres, il n'y a pas de téléphone à payer; si moi je fais un téléphone, c'est à mes frais . . . J'ai besoin de le faire mais je réclame jamais . . . C'est pour ça que je vous dis : on avait la petite caisse. L'année passée il nous restait 6,23 dollars et on n'a pas dépensé 100 dollars. La seule chose qu'on a faite, c'est de faire paraître une annonce pour l'assemblée générale. Ce n'est pas pour plus que ça.

Ainsi, les dirigeants du CIEL réussissent à bien transmettre leur enthousiasme dans le projet et d'autres personnes s'engagent soit en investissant leur argent, soit en offrant des dons ou en faisant partie des différents conseils. Pour certains jeunes prêteurs, la possibilité d'avoir besoin d'emprunter eux-mêmes un jour constitue un élément persuasif de plus sur leur décision d'investir :

On a même un petit garçon (sic)¹⁴ qui nous faisait les tableaux qu 'on donnait aux conférenciers (lors des brunchs). Il est très habile et il réinvestit toujours son argent. Il dit tout le temps : « mettez le prix dans le CIEL, puis si un jour j'ai besoin, j'irai le chercher ». Je pense qu'il doit avoir 1 700 ou 1 800 dollars.

Pour conclure signalons que dix années après sa mise sur pied, c'est-à-dire en 1995, le fonds comptait 271 membres individuels, 57 membres corporatifs et 40 donateurs pour un membership total de 368 membres.

Les emprunteurs

Le CIEL s'adresse aux jeunes. Bien que les limites d'âge ne soient pas rigoureusement établies dans ses règlements et statuts, l'un des objectifs est : « *d'apporter le support nécessaire à ceux et celles qui veulent maintenir ou créer de l'emploi particulièrement aux jeunes* ». En pratique, les bénéficiaires ont entre 18 et 40 ans. Plus récemment, l'organisme a révisé sa politique en matière de limite d'âge accordant une extension pour les personnes de 40 à 45 ans qui peuvent maintenant être bénéficiaires d'un prêt. Les prêts accordés cependant à cette nouvelle tranche d'âge, ne peuvent nullement dépasser 10% de l'argent du fonds. En pratique, ces prêts sont très réduits car la priorité pour le fonds demeure les plus jeunes entrepreneurs.

¹⁴Notre interviewée veut signifier par « petit garçon » un jeune homme. Elle utilise l'expression « petite fille » au cours de notre entrevue pour se référer également aux jeunes filles.

On retrouve par conséquent que la plupart des emprunteurs ont entre 22 et 40 ans. Il s'agit dans tous les cas des jeunes ayant fini leur secondaire 5 et dans certains cas même le CEGEP. Bien qu'une partie de ces jeunes aient une certaine expérience dans le domaine où ils veulent se lancer en affaires, ceci n'est pas la règle. Pour ceux qui ont une expertise, elle a été acquise le plus souvent dans une entreprise familiale :

Les jeunes n'ont pas toujours de l'expérience. Il y a une partie des gens qui connaissent « la business », d'autres non. Plusieurs reprennent l'entreprise de leur famille. On avait prêté par exemple à un jeune qui avait repris le moulin à scier de son père.

Il arrive aussi que le jeune travaille dans une entreprise sans avoir nécessairement un lien de parenté avec le propriétaire. Par la suite il cherche à s'établir de manière autonome. Dans d'autres cas, un ami, un proche peut donner un coup de pouce au jeune désireux de lancer sa propre petite entreprise :

On a plusieurs jeunes qui se lancent en affaires après avoir travaillé et eu de bons emplois, mais qui se tannent de travailler en salariés. On leur coupe des heures. Hier soir, j'ai eu une demande d'un petit gars. Il a un des ses amis qui est parti pour laver les tapis . . . puis paraît qu'il fait son affaire, une affaire d'or. Le petit gars m'a appelé hier et il m'a demandé si je m'occupais encore du CIEL. J'ai dit oui. Alors il a dit : « j'aimerais vous emprunter de l'argent ». Il va faire le nettoyage des tapis y compris les tapis des voitures. C'est un petit gars qui vient de Québec et qui veut s'installer ici dans le coin.

Autres acteurs communautaires et régionaux

S'il est vrai que le fonds entretient d'excellentes relations avec d'autres institutions et intervenants locaux, il n'en demeure pas moins que ses dirigeants apprécient fortement leur autonomie en matière de gestion et des finances et qu'ils ne souhaitent surtout pas, comme eux-mêmes l'expriment d'ailleurs, « se faire lier les mains » . Des institutions financières comme les Caisses Populaires Desjardins et des banques privées sont présentes dans la MRC. On retrouve également les organismes qui travaillent dans le domaine du développement local par le biais soit du financement, soit de l'aide technique au démarrage et au soutien des PME comme la SADC (Société d'Aide au développement des Collectivités), le SAJE (Service d'Aide aux jeunes entrepreneurs), le COPERS (Conseil de promotion économique de la Rive-Sud Inc.) entre autres.

La relation qu'entretient le CIEL avec chacun de ces intervenants et d'autres institutions financières n'est pas concurrentielle. Il est vrai que les critères d'admission du CIEL au crédit sont

beaucoup moins rigides que chez les autres institutions. Cependant son seul financement ne suffit pas à combler tous les besoins pour le démarrage, car il s'agit de montants qui ne dépassent pas 10 000 \$. Le prêt du CIEL correspond donc, dans certains cas, à une première étape de financement pour aller ensuite chercher un plus gros financement à la banque. Le CIEL comble en définitive la mise de fonds dont le jeune a besoin dans des projets à financement élevé :

Nous autres, on est la barrière de fond pour aller à une Caisse Populaire ou à une banque, parce que le jeune n'a pas du tout 1 000 dollars. Quand il va dans une Caisse Populaire, on lui demande : avez-vous un compte de Caisse ? S'il répond « non », on lui dit : « bon, vous vous êtes trompé pour emprunter » . Ainsi, la plupart du temps, les jeunes viennent nous emprunter sans intérêt l'argent qui va être le fonds pour les Caisses Populaires.

Les exigences de la SADC semblent être également trop rigides pour les jeunes qui sont vite déçus. Il faut signaler que le « temps » chez eux prend une dimension différente que chez les adultes. De longues attentes, des longs délais, trop de démarches peuvent être un facteur très décourageant pour eux. Il arrive que des jeunes ayant présenté leur demande de financement auprès de la SADC se tournent par la suite vers le CIEL :

Oui, les SADC prêtent de l'argent mais il y a tellement de chichi. Moi j'ai vu un petit gars qui venait juste de lancer son affaire. Il a essayé trois fois et il n'a jamais été capable d'emprunter. Il y avait toujours un facteur... cela fait que des fois les jeunes, ils se découragent et disent : « on va laisser faire » .

Dans le domaine du support technique, le CIEL entretient avec la SADC et le SAJE une relation de complémentarité. Ils fournissent du support technique aux jeunes pour l'élaboration de leur plan d'affaires. Bien que le CIEL ait considéré au départ d'offrir ce service, il ne le fait pas formellement. Occasionnellement et d'une manière très informelle cependant, les membres du Conseil d'administration peuvent aider les jeunes à améliorer leur plan d'affaires. Ils font leur propre enquête sur la faisabilité et sur les possibilités de réussite du projet proposé en demandant des modifications quand ils les estiment pertinentes.

3. La dimension institutionnelle

Statut juridique

Le CIEL est un organisme à but non lucratif (OSBL) selon ses statuts et règlements. Il est géré par un Conseil d'administration élu par une Assemblée générale. Celle-ci se compose des groupes-membres et des membres individuels qui ont consenti un prêt annuel et sans intérêt au Fonds d'Aide à l'Initiative. Un troisième organe, le Comité du Fonds ou (FAI), s'occupe de la gestion du fonds proprement dite. La structure simple du CIEL combinée à l'informalité de ses

statuts ne signifient pas pourtant un manque de sérieux. Au contraire, c'est peut être ce type d'organisation qui lui permet d'être aussi flexible et rapide dans la prise de décisions quant aux investissements. Nous décrivons brièvement chacune des instances mentionnées.

a) L'Assemblée générale

Le rôle de l'Assemblée générale est de recevoir et d'accepter les rapports annuels du Conseil d'administration et du Comité du Fonds, d'élire les membres du Conseil d'administration, de disposer du Fonds de sécurité, d'établir la valeur du capital de risque et de déterminer le pourcentage de ce capital qui pourra être remboursé à l'échéance des prêts dans le cas de perte sur prêt. Enfin, elle peut, lors de son assemblée annuelle, modifier les statuts et règlements de la corporation.

b) Le Conseil d'administration

Le ÇA est composé de sept membres désignés par l'Assemblée générale dont au moins un doit représenter les groupes-membres. Le mandat des membres est de deux ans. Le rôle du ÇA est de prendre toute initiative propre à réaliser les objectifs du CIEL. Il est le responsable d'organiser la campagne de levée de fonds à chaque année, il prend les décisions finales pour consentir les prêts aux jeunes.

c) Le Comité du Fonds

Nommé par les membres du ÇA, le Comité du fonds (FAI) est composé de trois membres désignés par le ÇA parmi ses membres. Son rôle est la gestion du capital du Fonds et l'administration des prêts. Par rapport à la gestion du capital, signalons que le Comité du Fonds dispose du capital de manière à en générer des intérêts. Il y a un capital de risque qui doit être en tout temps disponible pour des prêts et un capital garanti qui ne doit jamais être prêté et qui doit être disponible à l'échéance des prêts. En outre, c'est le Comité du Fonds qui reçoit les demandes d'emprunt présentées par des jeunes, qui établit un plan de financement ainsi que les modalités de remboursement. Enfin, en plus des recommandations faites par celui-ci au Conseil d'administration, il assure également le suivi de l'administration des prêts acceptés par le ÇA et en fait rapport régulièrement.

Bien que n'importe qui ait le droit d'intégrer le Conseil d'administration, il existe des mécanismes de cooptation de candidats potentiels à l'intérieur d'un réseau des personnes connues

des membres du ÇA. Ils visent en général quelqu'un qui puisse s'impliquer dans une activité entièrement bénévole et qui puisse à la fois mettre ses connaissances et son expertise au service des jeunes. Ainsi les membres actuels du ÇA ont déjà été eux-mêmes en affaires ou le sont encore. Le souci d'intégrer la nouvelle génération à la gestion du fonds constitue une préoccupation récente chez les membres du ÇA. Ils souhaitent préparer leur relève dans la gestion du fonds en incorporant des jeunes emprunteurs. Ces jeunes ont un double avantage, ils connaissent non seulement le fonctionnement du fonds mais aussi le « métier » d'entrepreneur :

Pour le FAI, il y a deux personnes du Conseil d'administration et une de l'extérieur, un jeune, pour qu'il commence à prendre le gros lit pour quand nous autres on laissera ça. Ce Conseil d'administration là, c'est tous des jeunes à qui nous avons fait des prêts. Par exemple, il y en a un, le petit gars qui fait des armoires et toute sorte des meubles, il est sur le conseil d'administration, il vient de rentrer là.

4. La dimension organisationnelle

Nous abordons dans cette partie trois aspects du fonds qui nous dévoilent les dimensions innovatrices de cette expérience. Ainsi la vocation et les objectifs du fonds nous permettent de mieux saisir sa nature, ensuite son fonctionnement et les critères de sélection des projets nous confirment la cohérence interne que le fonds réussit à maintenir entre sa mission et ses pratiques.

Vocation et objectifs du fonds

La vocation du CIEL est de « favoriser le développement communautaire » telle que les membres du Conseil d'administration la définissent actuellement. Quant aux statuts et règlements, on distingue deux types d'orientations « les buts visés » et les « objectifs ».

La sensibilisation de la population en regard des problèmes de chômage, une participation active de l'organisme dans le développement local par le biais de l'aide financière aux initiatives de création d'emploi et une préoccupation pour la qualité des emplois créés semblaient être les principales inquiétudes des fondateurs du CIEL en 1985. Quant aux objectifs, on retrouve également la préoccupation de susciter la concertation entre les divers intervenants, le souci d'appuyer particulièrement les jeunes, la décision de constituer un fonds d'aide à l'initiative et de l'administrer et enfin le souhait d'offrir des services de consultation, de formation, d'information et de référence vers des ressources spécialisées.

Autant dans les objectifs fixés dans les statuts et règlements que dans le discours des dirigeants du fonds, il est clair que le but premier est d'aider les jeunes et non pas de générer du

profit comme c'est le cas d'autres fonds de développement. La prédominance d'une dimension sociale est tout le temps présente dans la philosophie du CIEL. Le type de financement que le fonds fournit, c'est-à-dire des prêts sans intérêt traduit fidèlement cet esprit. Le discours de l'un des fondateurs est aussi illustratif :

Pour nous c'était essentiel qu'il soit un prêt sans intérêt. Les banques doivent prêter à un taux d'intérêt alors que nous, on disait : « si déjà les jeunes doivent payer des intérêts sur l'argent qu'il leur faudra emprunter à la banque, notre but doit être de rassurer le jeune, qu'il puisse avoir un support quand il va négocier un prêt à une institution financière » .

Même si à deux reprises le Conseil d'administration du CIEL a débattu sur l'éventualité de charger des intérêts sur les prêts, le besoin de se différencier des autres fonds, la nécessité de conserver leur spécificité d'être un fonds au service des besoins de jeunes et non pas en quête de rentabilité a fait qu'il demeure tel qu'il est présentement. À propos de ce débat à l'interne un interviewé explique :

On y a pensé... ça fait deux fois que ça vient sur le tapis... mais on ne veut pas être un organisme comme les autres. L'argent n'est pas notre premier mobile. C'est vraiment de venir en aide aux jeunes pour qu'ils puissent se créer leurs emplois, puis qu'ils survivent parce que la vie est dure.

Depuis sa création, certains des objectifs que les membres du CIEL avaient fixés à l'époque sont devenus moins importants, d'autres ont été modifiés. Ainsi est arrivé par exemple avec l'offre des services de consultation, de formation, et d'information. L'existence de ressources spécialisées dans ce domaine a fait que le ÇA du CIEL décide de ne pas dédoubler ces services. L'élargissement de la limite d'âge pour avoir droit à emprunter a aussi changé. Si au début le fonds s'adressait aux jeunes de 18 à 30 ans, aujourd'hui il va jusqu'à 45 ans. Enfin, le financement n'était pas, à l'origine, le principal but du CIEL, mais il s'est avéré par la suite leur principale mission.

Fonctionnement du fonds

Le fonds s'appuie sur une coalition locale des prêteurs et d'emprunteurs, une équipe des gens bénévolement impliquée dans la gestion ainsi que d'autres partenaires du milieu. Son fonctionnement vise à maintenir cette organisation et à assurer sa survie.

En ce qui concerne la procédure d'une demande de prêt, le fonctionnement du CIEL s'apparente à celui de n'importe quelle institution de crédit. La démarche à suivre par l'emprunteur ne diffère pas d'une démarche conventionnelle. Il s'agit de compléter une demande de prêt contenant les rubriques suivantes : des informations personnelles, la valeur des biens que la

personne possède, les engagements financiers, les informations sur l'entreprise, le bilan, l'état prévisionnel des résultats. Le tout doit être accompagné d'un plan d'affaires. Les demandes sont étudiées une fois par mois par le Comité du Fonds (FAI) et deux semaines plus tard l'emprunteur potentiel reçoit sa réponse.

Lors de l'analyse du dossier qui se fait le deuxième vendredi de chaque mois, le FAI peut questionner le jeune, demander des informations manquantes ou supplémentaires et faire des vérifications sur place s'il l'estime nécessaire. Si l'évaluation est positive, le FAI fait une recommandation de la demande laquelle doit être approuvée par le ÇA qui se réunit le dernier vendredi du mois. H fixe également à ce moment les modalités du prêt.

Sélection des projets

La sélection des projets se fait dans le cas du CIEL d'une manière informelle. Les critères dont on tient compte pour évaluer le projet sont l'intuition, l'expérience personnelle et l'indice de rentabilité. Informalité pourtant ne veut pas dire légèreté dans le traitement du dossier. Les membres du Comité du Fonds (FAI) prennent toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que le jeune soit bien renseigné tout d'abord, pour éviter de réaliser une mauvaise affaire. Pour cela et à l'occasion, les membres du ÇA se rendent sur place, vérifient les documents, posent des questions aux propriétaires, et font leurs propres calculs.

L'ancienneté de certains membres dans la gestion du fonds ainsi que leur très bonne connaissance du milieu aident le Comité du Fonds (FAI) à identifier les mauvaises et les bonnes opportunités en affaires :

Je connais tout le monde dans le coin, les dix municipalités, je les connais, puis je m'informe beaucoup... comme quand on nous a demandé un prêt pour le restaurant, de temps en temps j'y allais manger au restaurant... comme ça, l'un ou l'autre d'entre nous qui est sur le comité du fonds, le FAI.

Bien que l'indice de rentabilité soit l'un des éléments de l'évaluation, il n'est pourtant pas déterminant. Ce qui compte le plus dans l'esprit du fonds est que le jeune ait sa chance de se créer un emploi et de se faire une place dans sa propre communauté.

D'autres critères sont jugés également « essentiels » dans la sélection des projets. Il s'agit particulièrement de la personnalité de l'entrepreneur. Les membres du ÇA estiment qu'il est indispensable qu'il soit capable d'effort soutenu et intensif, de présenter clairement et distinctement son projet et que son plan d'affaires soit de qualité. Il est souhaitable en outre que le projet stimule le marché ou qu'il crée un nouveau marché, que la future entreprise crée des emplois et qu'elle ait

donc un potentiel du point de vue du développement régional. Enfin, puisqu'il s'agit de « prêts d'honneur » c'est-à-dire sans aucune garantie, l'intégrité de l'entrepreneur est très appréciée.

En outre, éviter la concurrence avec d'autres projets déjà installés dans le territoire constitue l'un des critères les plus importants.

5. Les politiques d'investissement

Secteurs économiques préférés et exclus

Le CIEL n'exclut, en principe, aucun secteur dans ses investissements. C'est ainsi que des secteurs « non finançables » par d'autres fonds le sont par le CIEL : c'est le cas du commerce en détail, de la restauration, du textile et d'autres secteurs nommés « secteurs mous » dans le jargon du monde des affaires. En pratique, toutefois, le projet présenté ne doit pas faire la concurrence à d'autres déjà installés sur le territoire. C'est là un des critères de sélection important qui vise à éviter le déplacement d'emplois :

On regarde toujours d'abord le territoire quand le jeune vient nous demander. Supposons qu'on a prêté à une coiffeuse ici, puis une autre coiffeuse vient nous demander à Parisville... ben, on va être bien castrant, on va lui dire : « deux vous vivrez pas, vous allez végéter toutes les deux. Essaye donc, de trouver un autre projet. On veut te prêter, mais essaye... » . On conseille les jeunes pour éviter la multiplicité des affaires pareilles sur le territoire.

Il arrive que le CIEL fasse un investissement dans un secteur à risque pour aider le jeune tout en sachant que le projet a des fortes chances de faire faillite plus tard. C'est ce qui est arrivé à une jeune femme qui ouvrit un restaurant en dépit de l'évaluation peu optimiste des dirigeants du fonds. Certains mauvais investissements comme celui-là prouvent que le CIEL donne une priorité aux projets des jeunes même au risque d'affecter son propre capital. Il confirme aussi qu'une logique différente à celle purement marchande domine lors de la sélection des projets.

Comme la petite fille du restaurant qui vient de fermer. Ça faisait trois fois qu'elle venait nous voir, on lui disait tout le temps « non ». On lui trouvait tout le temps pourquoi il ne tiendra pas... mais elle s'entêtait et enfin on lui a prêté, elle nous talonnait, c'est-à-dire qu'elle venait tout le temps. Puis on lui a demandé des inventaires. Nous autres on lui a dit qu'elle se faisait avoir par la madame qui lui vendait ça. Elle a dit « non, ça se peut pas, ça fait un an que je travaille là... ». Cette situation me dépasse... beaucoup d'adultes essayent de tricher les jeunes.

Dans d'autres cas, la persévérance et l'audace des jeunes emprunteurs contribuent à la réussite d'un projet jugé « risqué » au moment de l'évaluation. Les jeunes démontrent une capacité inouïe et un dynamisme sans limites quand il s'agit de chercher des nouveaux marchés :

On a prêté dans le secteur de confection et de la vente de chandails. On a deux ou trois prêts là dedans. C'est par contre un secteur mou. Dans un cas, au commencement ça avait l'air d'aller mollo, puis on a suggéré à la jeune fille d'essayer de se trouver des contrats. Elle est allée à un Festival Western et elle a trouvé quelqu'un pour un contrat de chemises western, plus récemment elle a obtenu un contrat pour Calgary.

Ils osent plus que les adultes selon l'opinion de nos interviewés et ils réussissent même à pénétrer le marché américain avec certains de ces produits :

Il y a une fille qui fait des fonds de panier et on ne peut pas dire qu'elle n'était pas instruite, elle avait un bac. Elle n'avait pas réussi à se faire engager, elle avait toujours des bouts de temps, des congés à remplacer. A un moment donné elle a dit : « je me lance en affaires » puis elle s'est lancée et elle a bien fait son affaire. Elle a beaucoup de contrats, des contrats du côté américain... ah oui, elle a réussi.

Taille et type d'investissement

Les investissements du CIEL vont de 500 \$ à 10 000 \$ maximum. Dans la majorité des cas ils sont définis selon un barème déjà établi par le Conseil d'administration. Ainsi une coiffeuse, une esthéticienne, une fleuriste ou un denturologiste recevront un maximum de 1 500 \$. Des projets plus importants en termes d'investissement et d'emplois créés recevront davantage. Par exemple, dans le secteur « commerce » une quincaillerie de 5 employés et plus pourra s'attendre à un prêt de 10 000 \$, entre 2 et 5 employés elle ne recevra pas plus de 6 000 \$. Un artisan créant son emploi peut recevoir un maximum de 4 000 \$. Dans le secteur de l'agriculture le barème est le même que dans le commerce, le maximum va dépendre du nombre d'emplois créés. En 1996, le CIEL incorpora à son règlement la possibilité de prêter aux regroupements sous la forme de personne morale. Depuis là, quelques projets ont reçu l'aide financière du fonds. C'est le cas d'une quincaillerie qui ayant fermé auparavant a rouvert grâce à un groupe de gens qui ont décidé de repartir en affaire. C'est également le cas d'un gymnase communautaire dans une localité voisine.

Les emprunteurs peuvent faire appel à un deuxième prêt, cependant il faudra que le premier soit entièrement remboursé, ce qui doit se faire dans les deux années qui suivent. Il arrive des fois que les jeunes ne peuvent pas rembourser dans le délai accordé. Dans ce cas, ils doivent avertir à l'avance le trésorier du fonds et renégocier les conditions de remboursement de la dette. Le CIEL se montre très compréhensif à l'égard de retardataires particulièrement quand les raisons sont

justifiables. Les dirigeants comprennent que les jeunes font parfois face à des imprévus (panne de voiture, mauvaises conditions de travail ou climatiques qui affectent la production ou les services, etc.) qui peuvent déséquilibrer leur budget du mois :

L'hiver dernier, c'est un petit gars qui fait des coupes de bois. Au mois de janvier, il n'a pas été capable d'aller travailler parce qu'il y avait trop de neige. On lui a dit : « tu aurais dû demander des nouvelles conditions ». Au départ on a prêté à deux ou trois petites boulangères, des petites madames, puis ça marche bien... elles font de la pâtisserie, des gâteaux, des pains, ça marche énormément. On nous a dit : « quand c'est le temps d'un « rush » (sic) par exemple, nous pourrions vous donner cent dollars par mois... puis au quatrième ou cinquième mois nous vous donnerons deux cents dollars par mois selon ce qu'on leur avait prêté...

Il y a également des conditions de remboursement très flexibles pour ceux qui travaillent dans des entreprises saisonnières :

[...] comme les horticulteurs par exemple, l'hiver ils ne font rien mais l'été ils font beaucoup d'argent...alors ils disent : « si vous voulez, je vais vous donner des gros montants l'été, puis réduisez-moi à partir du mois d'octobre ». On essaye d'établir les meilleures conditions, pour leur donner vraiment la chance. C'est vraiment un organisme communautaire où on pense beaucoup, beaucoup, aux jeunes qui ont de la misère.

Le fonds fait preuve de la même flexibilité quand il s'agit d'une faillite, bien que les cas soient très rares. On va essayer de récupérer l'investissement tout en essayant de ne pas mettre le jeune dans une situation inconfortable du point de vue économique.

Justement aujourd'hui j'ai pris un arrangement avec la fille qui a fermé son restaurant. On lui a expliqué qu'on lui a prêté sans intérêt et qu'il faut qu'elle nous remette notre argent, 20 dollars par mois. On essaye comme ça de s'arranger à l'amiable. On dira pas : « remets-nous notre argent tout de suite ». La petite fille nous a dit : « je le sais, je vais essayer de demander à mon père s'il veut me prêter » pour finir de nous remettre. C'est pas gros, peut-être qu'elle doit 1 500 \$, on lui avait prêté 2 500 \$.

En outre, les financements servent principalement au démarrage et au redressement des entreprises. Dans un milieu rural, ils servent à l'occasion à l'achat de parts d'une entreprise familiale agricole ou d'un commerce au village, il s'agit de la relève familiale.

Tableau 4
Politique d'investissement : Récapitulatif

Caractéristique de l'investissement	C.I.E.L.
Instrument d'investissement utilisé	Prêt sans intérêt
Garantie exigée	Non
Taille de placements (ou d'emprunt)	de 500\$ à 10 000\$
Mode de rémunération recherché	Aucun
Secteurs économiques préférés	Tous les secteurs après inventaire sur le territoire
Secteurs évités	Projets qui font la concurrence à d'autres déjà installés
Stade de développement de l'entreprise appuyée	Démarrage, redressement ou relance
Horizon d'investissement	Pas plus de 2 ans
Conseil ou encadrement	Pour l'élaboration du plan d'affaires, les jeunes consultent la SADC ou COPERS mais CIEL peut aider à l'occasion

Source : Documentation sur le fonds et entretiens faites auprès des responsables du fonds en juillet 1997.

6. L'impact du CIEL sur le développement local

Demandes déposées et projets financés

Le CIEL reçoit de deux à cinq demandes d'information sur les conditions des prêts chaque semaine. Une vingtaine de demandes est présentée chaque année par les candidats emprunteurs. Il s'agit de demandes déposées par les jeunes que le fonds juge recevables. Depuis 1993, on compte donc environ une centaine de demandes reçues (Tableau 5). De ces demandes, 94% ont fait l'objet d'une offre de financement par le fonds et toutes ont été acceptées par les entrepreneurs. Le taux de rétention de projets est très élevé notamment quand on le compare avec d'autres fonds de développement où le taux de rétention ne dépasse pas 5 à 10% des projets. Parmi d'autres fonds de développement, seuls les Cercles d'emprunt affichent des taux aussi élevés ou plus élevés (100%) que le CIEL.

Tableau 5
Demandes déposées et projets appuyés par le CIEL

Pérennité du fonds	1997 (juin)	1996	1995	1994	1993
Demandes déposées	13	24	19	19	14
Demandes ou projets approuvés	11	22	19	18	14
Offres de financement consenties acceptées par les entrepreneurs	11	22	19	18	14

Source : Entrevue et questionnaire auprès des responsables du fonds, juillet 1997

L'année 1997 a été, comme le signalent les responsables du fonds, une année exceptionnelle. Le CIEL a même reçu des demandes de financement aux mois de janvier et février, quelque chose de très rare si l'on considère que ces mois sont des mois où l'activité est au ralenti.

La demande de financement de la part de la clientèle jeune semble augmenter de plus en plus depuis quelques années dans la région. Le SAJE (Service d'aide aux jeunes entrepreneurs) de la région confirme aussi cette tendance qui a débuté en 1994. Ceci s'expliquerait entre autres par la mise sur pied du Plan Paillé. Dans le rapport du SAJE de cette année on attribue à deux facteurs cette accroissement de la demande. En premier lieu, cela s'explique par ce qui suit :

La rareté et la précarité des emplois motivent les jeunes diplômés à accorder une oreille attentive au discours entrepreneurial. L'entrepreneurship devient alors, pour plusieurs, une solution pour s'assurer un travail dans le champs d'activité dans lequel ils excellent.

En deuxième lieu, par l'arrivée de nouveaux programmes :

Un autre facteur expliquant l'accroissement de l'achalandage fut celui de la sortie de nouveaux programmes de subvention et financement, tels le Fonds régional de création d'emploi, Soutien à l'emploi autonome, Rofaine, Programme de démarrage d'entreprises, etc. Cela a stimulé l'émergence de nouvelles } entreprises.

L'ensemble des dossiers traités dans le SAJE en 1994 le furent au niveau du démarrage. Le profil de la demande change l'année suivante : on constate premièrement un accroissement de projets d'expansion et de consolidation; deuxièmement, l'augmentation des démarrages dans le secteur manufacturier (37% de dossiers contre 15% estimé le pourcentage habituel). Troisièmement, une demande accrue concerne la relève familiale. Quant aux remboursements des prêts, en dix ans le CIEL n'a eu que deux pertes.

¹⁵Le secteur services, pourtant, continue à attirer la majorité des projets jeunes (53%).

Capital investi/projets appuyés

Le capital investi dans le terme de cinq ans se situe entre 200 000 et 300 000 \$, ce qui donne une moyenne d'environ 3 000 \$ par projet. Rappelons que les investissements varient cependant selon le barème établi par le ÇA, qui détermine le montant maximal selon le type et le secteur du projet.

Les emplois créés

Entre 1985 et 1990, le CIEL finança 17 entreprises lesquelles avaient créé plus d'une soixantaine d'emplois à la fin de 1990. La moyenne d'emplois par entreprise est d'environ 4,3, ce qui coïncide avec la moyenne d'emplois créés par les entreprises qui ont été assistées par le SAJE. Pour ces 17 entreprises créées pendant les cinq premières années de fonctionnement du fonds, le chiffre d'affaires atteignait 396 000 \$ à la première année. En 1990, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 221 000 \$ selon une évaluation récemment effectuée. Les entreprises créées, selon cette étude, avaient accru leur inventaire en achetant de nouveaux équipements et en offrant de nouveaux services. Certaines avaient même agrandi et construit de nouveaux bâtiments. La clientèle ciblée par les entreprises se retrouvait parmi les gens de paroisses avoisinantes qui préfèrent un service personnalisé et leur proximité.

Des effets structurants

Le CIEL compte avec une expérience de treize années de fonctionnement qui lui a permis de gagner une place importante dans la communauté de Lotbinière-Ouest. Il est reconnu et légitimé par les autres intervenants locaux au point où on peut affirmer sans équivoque que son influence sur le développement local est indiscutable. On en a pour preuve sa reproduction dans les MRC avoisinantes. La récente création de deux autres CIEL dans la MRC de Nicolet-Est et dans celle de Nicolet-Centre ainsi que de deux autres fonds d'investissement local destinés aux jeunes et aux femmes dans les MRC d'Arthabaska et des Érables (tous dans la région de la Mauricie-Bois-Francis) est en soi très éloquente. En effet, la mise en place de fonds semblables refléterait non seulement que les besoins de financement sont très présents dans la région mais aussi que la formule du CIEL répond convenablement à la population à laquelle il est destiné.

En outre, soulignons que l'importance du CIEL réside aussi dans sa nature de précurseur dans le domaine de financement communautaire pour les jeunes. Il a été le premier fonds dont la capitalisation était exclusivement du milieu, sans intervention des sources publiques, à apparaître sur la scène du financement des entreprises jeunesse. Au moment de sa création le contexte était fort

différent de celui de nos jours. L'État détenait encore le rôle de principal pourvoyeur de ressources dans les programmes destinés aux jeunes. Dans ce contexte, le mérite du CIEL réside dans le fait d'avoir fait face, à l'origine, au scepticisme général et de plus d'avoir réussi.

Ce n'est pas un hasard que les MRC avoisinantes lancent leurs fonds (à l'image du CIEL) une dizaine d'années plus tard. L'environnement social et économique actuel diffère énormément de celui des années 80. À l'époque où le CIEL est né, il y avait peut-être peu de communautés prêtes à s'embarquer dans des expériences semblables, mais aujourd'hui elles se sentent obligées de se prendre en main. Avec le recul, l'un des membres, impliqués dans le fonds à l'origine, nous décrit les conditions de la réussite du fonds :

[...] on pouvait constater que le fonds augmentait parce que le fonds était connu, le CIEL était connu, on a réussi à impliquer des gens importants du milieu qui apportaient leur savoir-faire, la façon de vendre l'idée, la façon de rejoindre des personnes qui prêtaient au CIEL, etc., un travail de pénétration dans le milieu. Et dans ce sens-là, les personnes influentes étaient des gens qui avaient de la notoriété dans le milieu. Des êtres humains qui ont investi de leur temps à eux et de leur énergie à eux pour que le CIEL puisse marcher parce qu'ils étaient convaincus de l'importance de ce projet. Ces sont des gens de commerce, des gens des Caisses populaires, des municipalités, entre autres... Au fur et à mesure que le montant disponible pour les prêts augmentait, il y avait de plus en plus de demandes. Ça correspondait avec le fait que le CIEL était plus connu aussi.

Le fait que le CIEL soit né dans un milieu rural peut avoir contribué en partie à sa réussite. L'économie rurale, selon certains spécialistes, serait moins asservie aux lois du marché. À l'inverse, le rapprochement du monde urbain impose une logique plus institutionnelle, plus financière.

Une interprétation de l'émergence des fonds doit tenir compte donc, des acteurs, des changements produits au niveau de l'État et des transformations du marché du travail. Au cours de la décennie 1990 il y a eu un processus de sensibilisation croissante de la part de communautés locales et des régions à l'égard des difficultés subies par les jeunes en quête de leur emploi. On remarque aussi une prise de conscience majeure des problèmes démographiques que la migration de jeunes gens provoque dans ces mêmes milieux.

Sur un autre plan, le CIEL a réussi également dans son objectif de sensibiliser la communauté sur les avantages de la concertation locale. Et dans un milieu rural où les frictions sont multiples et très diverses (entre paroisses, entre municipalités, entre organismes, entre institutions, etc.) et parfois d'une rationalité difficile à saisir pour celui qui n'y appartient pas, cet objectif peut être une véritable odyssée. Et la prise d'une décision de financement doit tenir compte de cette dimension, comme nous l'avons compris lors de notre travail de terrain :

C'est une mentalité des gens un petit peu à part. Autrefois, mon père disait : « on va aller à Sainte-Cécile, on va aller chez les colons » et ils sont restés et ils se tiennent beaux, ils se marient entre eux autres, etc... Quand ils décident de faire quelque chose qui coûte très cher pour une seule famille mais qui peut rapporter à la communauté, toutes les familles embarquent. Mais un étranger ne pourra pas essayer de rentrer là pour faire un commerce ou un affaire de banque... ça ne marchera pas... On vient justement de faire un prêt à une fille et elle est obligée de fermer son restaurant. Moi, je lui avais dit : « tu n'es pas de Sainte-Cécile ça marchera pas ton affaire » . Il faut dire que ça n'a pas marché.

Enfin, il travaille avec ténacité pour qu'il y ait une plus grande conscience de l'importance de la consommation locale, de « l'achat chez nous » dans le maintien des entreprises locales et, par ce biais, dans le développement local.

L'arrimage fonds-population ciblée

Le CIEL est né comme une initiative de jeunes destinée aux jeunes aidés dans cet effort par certains intervenants du milieu. Les gens de la communauté ont fait leur part en contribuant à la capitalisation du fonds et plus tard se sont impliqués aussi dans sa gestion. Bien que nous n'ayons pas tous les éléments que comporte l'histoire de la longue décennie de vie du fonds, il semblerait qu'il perd partiellement, en cours de route, sa spécificité première, sa gestion devenant une affaire d'adultes. L'intégration graduelle de jeunes bénéficiaires des prêts du CIEL au ÇA ainsi qu'au FAI constituent pourtant des efforts pour redresser cette situation.

Le fonds a su, nonobstant, répondre aux besoins de sa population-cible. Sa souplesse ainsi que la prise en compte de la spécificité de la jeunesse qui se lance en affaires sont à notre avis les deux facteurs principaux de sa réussite. Un accompagnement méticuleux des projets qui se traduit en conseils très personnalisés, un respect pour les jeunes en dépit de leur nature qui est parfois impulsive, un souci de les protéger contre des adultes sans scrupules, enfin la priorité des intérêts de leurs clients et ceci même en détriment de la leur font que le fonds comble d'une manière très satisfaisante les besoins de sa clientèle.

Pour conclure, les fonds d'économie sociale qui se bâtissent et qui se maintiennent grâce à la communauté locale ont un « rôle pédagogique » unique eu égard à la nouvelle génération. Ils socialisent les jeunes dans une autre conception de l'économie, du financement, du monde des affaires, de l'emploi, de la consommation, de la canalisation de l'épargne locale, ce qui constitue une perspective alternative à la pensée dominante. Ils sont des exemples d'engagement et de synergie au service du développement local. Est-ce une intervention négligeable ? Certainement pas, probablement même très importante.

BIBLIOGRAPHIE

- Copers, Le Conseil de promotion économique de la Rive-Sud inc. 1996. *Rapport annuel*.
- Copers, Le Conseil de promotion économique de la Rive-Sud inc. 1995. *Rapport annuel*.
- Copers, Le Conseil de promotion économique de la Rive-Sud inc. 1994. *Rapport annuel*.
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. 1997. *Profil économique de la région de la Mauricie-Bois-Francs (04) édition 1997*, 86 p.
- Gouvernement du Québec, Société québécoise de développement de la main d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs. 1995. *Problématiques de l'emploi et de la main-d'œuvre, MRC de Bécancour*. Direction de la planification, 68 p.
- Gouvernement du Québec, Société québécoise de développement de la main d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs. 1997. *Enquête sur les besoins en main-d'œuvre, MRC Bécancour*. Direction Recherche et évaluation, 19p.
- Gouvernement du Québec. 1984. *Sommet économique région 04, Rapport*, 271 p.
- Groupe Interuniversitaire de recherche sur les fonds de développement, PROFONDS. 1997. *Répertoire des fonds de développement régional et local au Québec*. Université du Québec à Montréal : Montréal, 250 p.
- Lebossé, Joël. 1997. «L'argent chaud du développement local : l'expérience du CIEL». *Économie et Solidarités*, Revue du CIRIEC Canada, vol. 28, no.2, p.131-140.
- Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade (avec la collaboration des membres du Groupe Interuniversitaire de recherche sur les fonds de développement, PROFONDS). 1997. *Profil socio-économique des fonds de développement local et régional au Québec*. Bureau fédéral de développement régional : Canada, 51p.
- Lévesque, Benoît, Marguerite Mendell et Lucie Mager (avec la collaboration des membres du Groupe Interuniversitaire de recherche sur les fonds de développement, PROFONDS) *Orientations pour l'intervention dans le domaine des fonds de développement local et régional au Québec*. 1996. Rapport soumis au Bureau fédéral de développement régional : Canada, 50 p.
- Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade. 1995. « Les Fonds de développement régionaux et locaux au Québec ». *Bulletin de l'ACSALF* (Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues de Langue Française) : Montréal, vol. 17, n° 1,4p.

Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade. 1995. « Les Fonds de développement : Esquisse d'un portrait » . *Revue Relations* : Montréal, janvier-février, 3 p.

Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade. 1995. « Les Fonds de développement : un instrument indispensable pour le développement régional, local et communautaire » . *Et les régions qui perdent... ? Tendances et débats en développement régional*. GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM : Montréal, 23 p.

Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange van Kemenade. 1996. « Les Fonds régionaux et locaux de développement au Québec : des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale » . *Cahiers du CRISES* (Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats). Université du Québec à Montréal : n° 9610, 34 p.

Tremblay, Diane Gabrielle et Vincent van Schendel. 1991. *Économie du Québec et de ses régions*. Montréal (Que.) : Éditions Saint-Martin, 649 p.

van Kemenade, Solange, Benoît Lévesque et Margie Mendell. 1996. « El poder de lo local en una estrategia de desarrollo regional y de creacion de empleo : los fondos de desarrollo en Québec » . *Diversidades compartidas. Estudios sociales y culturales en Canada*. Biblioteca Norte-Sur : Buenos Aires, Argentina, 26 p.